

**COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES 2025  
IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RÉSEAUX 2024**

**FDL**  
**CFE**  
**2025**  
**IFER**  
**2024**

Département :  
Commune du lieu d'imposition :

Motif(s) du dépôt :	<input type="checkbox"/> Augmentation de la surface des locaux	<input type="checkbox"/> Dépassement du seuil de 100 000 € (location nue)
	<input type="checkbox"/> Diminution de la surface des locaux	<input type="checkbox"/> Cessation ou fermeture d'installation à la date du :
	<input type="checkbox"/> Variation du nombre de salariés (réduction artisan, ...)	<input type="checkbox"/> Autre (cocher la case et préciser le motif)
	<input type="checkbox"/> Variation d'un élément d'imposition (puissance ou nombre d'installations)	.....
		.....

Cette déclaration est à adresser au service des impôts des entreprises dont relève chaque établissement ou installation au plus tard le 3 mai 2024. Les entreprises redevables de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) complètent impérativement le cadre A et joignent l'annexe relative à la composante de l'IFER due en cas de nouvelle installation ou de modification d'un élément d'imposition (variation de puissance ou du nombre d'installations, etc.).

A1 IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE ET DE L'ÉTABLISSEMENT	
Dénomination ou nom et prénom	1
Activités exercées	2
Adresse dans la commune	3
Adresse où doit être envoyé l'avis d'imposition en cas d'édition sous format papier	4
Numéro SIRET de l'établissement	5
Code de l'activité de l'établissement (NACE)	6
Inscription au registre national des entreprises en tant qu'entreprise du secteur des métiers et de l'artisanat	7
Comptable de l'entreprise (Nom, adresse, n° de téléphone et adresse électronique)	8

**A2 ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE EXERCÉE DE MON DOMICILE OU EXERCÉE EN CLIENTÈLE**

Si vous ne disposez d'aucun autre local cochez la case  et précisez la surface occupée pour les besoins de l'activité exercée à domicile : m²

**B1 ÉTABLISSEMENTS SOUMIS A LA CFE : RENSEIGNEMENTS POUR L'ENSEMBLE DE L'ENTREPRISE**

Date de création de l'entreprise (jj/mm/aaaa)	1	
Salariés au cours de l'année 2023 <b>1 13 15 18</b>	2	
dont	Apprentis sous contrat	3
	Handicapés physiques	4
Dont affecté à une activité artisanale	5	
Chiffre d'affaires HT ou recettes HT au cours de la période de référence <b>2</b>	6	
Recettes brutes HT ou chiffre d'affaires HT provenant de la location ou sous-location d'immeubles nus à usage autre que l'habitation au cours de la période de référence <b>3</b>	7	
Nom et adresse de la personne ayant établi la déclaration si elle ne fait pas partie du personnel salarié de l'entreprise.	À	
Téléphone et adresse électronique :	le	
	Signature :	

**CONFIDENTIALITÉ – PROTECTION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES**

Les informations recueillies pour l'identification et le calcul des bases d'imposition de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par la Direction Générale des Finances Publiques (120 rue de Bercy 75772 Paris). Ce traitement permet d'établir des rôles d'imposition et/ou des dégrèvements relatifs à la CFE et aux IFER. Les informations concernant votre CFE et/ou vos taxes annexes et/ou votre IFER peuvent être communiquées aux collectivités territoriales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement auprès de votre centre des finances publiques. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.



**D PRINCIPALES EXONÉRATIONS**

Veillez indiquer l'exonération (CFE et/ou CVAE) pour laquelle vous désirez opter en cochant dans la partie droite les cases correspondant à votre choix (une seule ligne de choix possible)

N.B. : Toute entreprise qui cesse volontairement son activité pendant une période d'exonération prévue aux articles 1464 B, 1465, 1465 A et 1465 B du CGI, ou dans les cinq années suivant la fin de celle-ci, est tenue de verser les sommes qu'elle n'a pas acquittées au titre de la CFE.

**D1 EXONÉRATION ACCORDÉE SUR DÉLIBÉRATIONS DES COLLECTIVITÉS LOCALES**

CFE

CVAE <sup>10</sup>

Création et extension d'établissement (art. 1478 bis) <sup>11</sup>		1		2	
Préciser le n° du bien du cadre C pour lequel l'exonération est demandée :		3			
Pour chacun de ces biens, préciser par un pourcentage la proportion du local concerné affectée à l'activité exonérée :		4		%	
Entreprises nouvelles (art. 1464 B du CGI) <sup>12</sup>	- du régime de l'article 44 <i>sexies</i> du CGI	5a		6a	
	- du régime de l'article 44 <i>quindecies</i> du CGI	5b		6b	

**D2 EXONÉRATIONS ACCORDÉES DE DROIT SAUF DÉLIBÉRATIONS CONTRAIRES DES COLLECTIVITÉS LOCALES**

CFE

CVAE <sup>10</sup>

Petites entreprises commerciales situées dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (art. 1466 A-I <i>septies</i> du CGI) <sup>13</sup>		7		8	
Préciser le n° du bien du cadre C pour lequel l'exonération est demandée :		9			
Pour chacun de ces biens, préciser par un pourcentage la proportion du local concerné affectée à l'activité exonérée :		10		%	
Exonération en faveur de certaines locations en meublé (art. 1459-3° du CGI) <sup>14</sup>		11		12	
Préciser le n° du bien du cadre C pour lequel l'exonération est demandée :		13			

**D3 EXONÉRATIONS NÉCESSITANT UNE DÉCLARATION SPÉCIFIQUE N° 1465-SD DISPONIBLE SUR LE SITE [IMPOTS.GOUV.FR](http://impots.gouv.fr)**

CFE

CVAE <sup>10</sup>

Exonération des opérations réalisées dans les zones... <sup>15</sup>	- d'aide à finalité régionale (art. 1465 du CGI)	14		15	
	- d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises (art. 1465 B du CGI)	16		17	
	- de revitalisation rurale (art. 1465 A du CGI)	18		19	

Autres exonérations : compléter et joindre l'annexe 1447 E disponible sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

Si vous remplissez les conditions pour bénéficier d'un autre dispositif d'exonération ou d'abattement que ceux proposés ci-dessus, comme par exemple les contribuables d'outre-mer qui satisfont les conditions pour bénéficier de l'abattement de base nette de CFE prévu à l'article 1466 F du CGI, il convient de compléter et de transmettre l'annexe 1447 E disponible sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)